



Sus scrofa, urbi estourbi

Didier Gavens

FICEVY-FIC Paris HSV - Direction

Résumé

La présence du sanglier en petite et grande couronne parisienne est une réalité qui implique des modalités de gestion adaptées et des interventions spécifiques. En ce sens, il convient de distinguer les espaces urbains des zones périurbaines et rurales souvent entremêlés et de définir un niveau de «chassabilité». Le propos s'attarde sur les pratiques mises en œuvre pour la chasse au bois de Notre Dame dans le Val de Marne et l'opération de destruction en Forêt de Saint Germain dans les Yvelines.

La région parisienne est à la fois très urbanisée et très rurale avec une zone périurbaine en progression constante. Ainsi les habitats naturels sont régulièrement fractionnés bien qu'il subsiste des corridors biologiques de la périphérie vers la capitale. Il se crée de façon corollaire de plus en plus de refuges urbains ou périurbains. Ceux-ci ont été colonisés et continuent de l'être par cette espèce opportuniste en provenance des zones rurales.

Par ailleurs les 30 000 chasseurs qui habitent dans les départements gérés par la FIC Paris-HSV (75, 92, 93, 94) et la FICEVY (78, 91,95) contribuent à maintenir une volonté de chasse forte sur les territoires où s'impose une gestion avisée des animaux en lien avec l'engouement constaté pour la bête noire et les tarifs pratiqués.

De façon lapidaire ce contexte engendre trois types de désagréments :

Les collisions.

Les dégâts en zone pavillonnaire et les dégâts sur les récoltes agricoles.

Une méconnaissance de la part du sanglier des limites entre l'urbi et l'orbi qui provoque une panique lorsque celui-ci s'aventure dans la cité et engendre des interventions rocambolesques.

Pourtant la présence et la gestion du sanglier en zone périurbaine sont des enjeux importants. La chasse permet d'assurer des ressources financières non négligeables à des massifs forestiers et des espaces agricoles, véritables poumons verts et réservoirs de biodiversité. La présence de sanglier renforce le «côté sauvage» de ces espaces naturels pas encore tout à fait artificialisés et aseptisés. Celle-ci permet d'ancrer dans les esprits citadins la réalité et la proximité de la chasse qui n'est pas une activité réservée à la lointaine «campagne» (ce n'est pas du vu à la télé, mais c'est du vu à côté de chez soi). Enfin, c'est aussi démontrer que la forêt peut se partager entre les différents utilisateurs, et faire accepter que la faune sauvage se gère par la chasse ou des opérations de régulation.

Ainsi la gestion du sanglier passe par la mise en œuvre de moyens spécifiques :

Définition du niveau de présence du sanglier dans les massifs périurbains en fonction de la «chassabilité» et suivi attentif des zones urbaines avec un dialogue permanent entre les fédérations de chasseurs, les services de l'état, les sociétés de chasse locales.

Capacité d'intervention sécurisée, efficace et rapide dans les zones où le sanglier n'a pas sa place.

Formation et information des responsables de territoires et des chasseurs aux conditions de sécurité à la chasse dans ces environnements très fréquentés.

Adaptation de la pression de chasse en zones périurbaines afin de cantonner les populations dans les massifs ruraux.

*
* *

Introduction

Chacun sait que le sanglier relève du domaine du sauvage, en un mot du vaste monde hors de la cité, c'est-à-dire l'orbi. Mais il arrive que la ville, l'urbi, devienne un espace investi par le sanglier suivant deux voies.

La première, classique, en trois dimensions et lorsque que le sanglier y pénètre c'est là qu'il est estourbi.

La seconde touche plus au chemin des rêves et du discours. En effet 80% de la population française se concentre sur 20% du territoire, en ce sens la plupart des chasseurs habitent en ville, c'est donc là que le sanglier occupe un espace plus ou moins virtuel.

Cela n'étonnera personne si pour illustrer le sujet, il est proposé une promenade en Ile de France et plus précisément en petite et grande couronne.

L'Ile de France c'est :

11 millions d'habitants (20% de la population nationale) répartis sur 2% du territoire national

Un réseau de transport et un trafic très denses

20% du territoire régional couvert par les villes

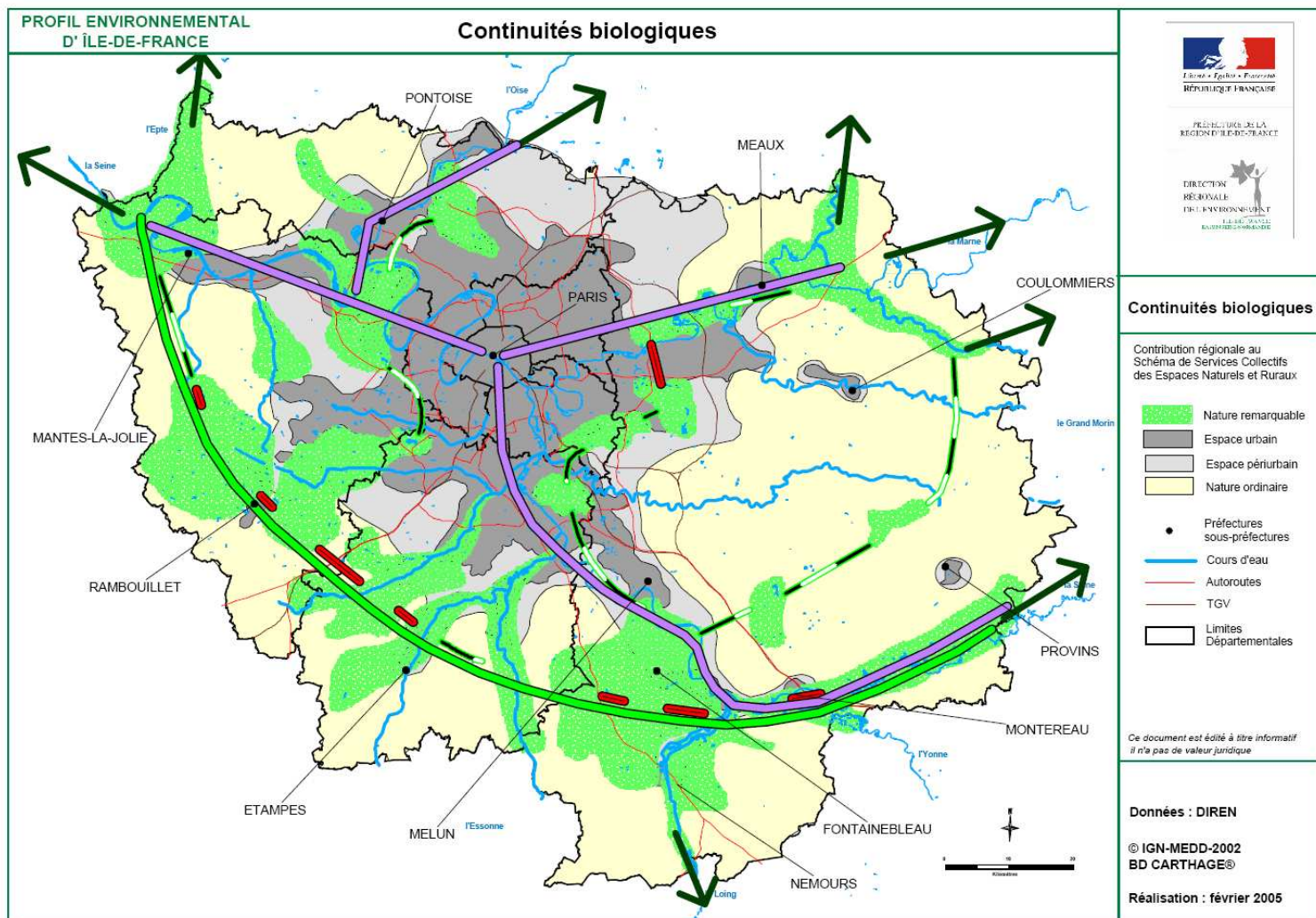
80 % d'espaces naturels et ruraux dont :

52% agricole

24% forêt

4% espaces naturels (zones humides, pelouses...)

Ainsi, contrairement à une idée reçue, l'Ile de France a la particularité d'être ¼ urbaine et ¾ rurale avec la présence de bois et forêts.



Les forêts franciliennes sont :

à 29% publiques / 71 % privées

très fréquentées (100 millions de visiteurs par an)

morcelées (1500 km de routes traversent les forêts)

à 98,5% des unités de moins de 100 ha

parfois de grands massifs : Fontainebleau, Rambouillet 30 000 ha

parfois des forêts périurbaines : Saint Germain 3 500 ha, Sénart 3 000 ha, Bois de Notre Dame 1400

D'un point de vue espèce / espace

Suivant la tendance générale la population de sanglier s'est considérablement accrue au cours de ces dernières années. A titre d'exemple dans les départements gérés par la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, il a été prélevé environ 300 sangliers début des années 80 puis 1000 au début des années 90 puis 4000 en 2000 pour dépasser 6000 animaux actuellement.

L'habitat est de plus en plus fractionné, bien qu'il subsiste des corridors biologiques orientés de la périphérie du bassin parisien vers la capitale. Il s'en suit une augmentation des refuges en zones périurbaines qui sont régulièrement colonisés par l'opportunisme de l'espèce.

D'un point de vue chasse / chasseurs

La FIC Paris HSV (75-92-93-94) compte 10 000 adhérents et la FICEVY (78-91-95) en totalise environ 20000. Ce sont près de 30 000 chasseurs réunis, qui ont la volonté de chasser en petite et grande couronne, engendrant ainsi une pression sur les territoires et des enjeux financiers en relation avec l'engouement pour la bête noire.

Conséquences

La présence de sangliers engendre des collisions, des dégâts en zones pavillonnaires, des dégâts aux récoltes agricoles. Il en résulte une image négative des sangliers et des chasseurs. Lorsque le sanglier s'aventure en ville, cela engendre généralement une belle panique.

Mantes-la-Jolie

Les policiers tirent au flash-ball... sur un sanglier

HIER MATIN, à Mantès-la-Jolie, les habitants du Val-Fourré n'en croyaient pas leurs oreilles. « Depuis que j'habite ici, je n'ai jamais entendu une histoire pareille », remarque un retraité. Un sanglier d'une centaine de kilos s'est attaqué aux policiers dans la nuit de samedi à dimanche, en plein cœur de la cité.

A 2 h 45, la bête est repérée par les agents de la police municipale. L'animal déambule dans les rues en quête de nourriture. « Les municipaux ont prévenu le commissariat et une patrouille de la brigade anticriminalité est venue à leur aide », souligne un fonctionnaire.

A 3 h 10, le sanglier est pris au piège dans la rue Emile-Réaumur. C'est une impasse. Cette masse de muscles est acculée.

« L'animal a chargé sur nous à plusieurs reprises »

« L'animal a chargé sur nous à plusieurs reprises, relate le rapport des gardiens de la paix. Pour l'éloigner, nous avons été forcés d'ouvrir le feu avec le flash-ball. » Le mammifère — on ignore s'il a été touché — prend finalement la fuite et les policiers perdent sa trace. « Les coups de

feu m'ont réveillée, raconte une riveraine un peu amusée. Mais je n'aurais jamais pensé qu'un sanglier était dans le coup... »

Du côté de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (Ddaf), cette affaire ne fait pas sourire. « Ce sanglier n'avait rien à faire dans Mantès-la-Jolie », tonne la directrice, Arne Meignien. Ses services ont engagé un bras de fer pour éliminer les sangliers des zones périurbaines. « Ce sont des animaux intelligents qui quittent les bois durant la nuit pour se rendre en ville à la recherche de nourriture, explique-t-elle encore. Ils fouillent dans les poubelles ou encore ils retournent les

pelouses des espaces verts ou des stades à la recherche de vers. »

Ces bêtes posent un problème depuis la tempête de 1999. Les arbres couchés ont créé des niches qui permettent à l'espèce de proliférer. Les services de la Ddaf organisent des battues en forêt et dans les zones boisées proches des villes. « Mais nous avons un problème avec certains chasseurs qui préfèrent garder le gibier pour eux et qui éloignent les animaux avant notre arrivée », s'énerve encore la directrice. Dernièrement, dans le massif de l'Hautil, les chasseurs assermentés sont revenus bredouilles.

JULIEN CONSTANT

En zone rurale «orbi», la chasse s'exerce de façon classique avec des contraintes de sécurité forte. Alors qu'en zone urbaine «urbi» la chasse ne peut pas s'exercer de façon classique.

Mais faut-il des sangliers à cheval entre l'urbi et l'orbi, c'est-à-dire en zone périurbaine?

La réponse est évidemment oui pour plusieurs raisons. La présence du sanglier renforce le côté sauvage des espaces naturels chassables et permet d'ancrer dans les esprits citadins, dont certains appartiennent aux leaders d'opinions, la réalité et la proximité de la chasse. Par ailleurs le sanglier et la chasse symbolisent la multi fonctionnalité de l'espace, notamment forestier, et concourent à des apports économiques importants.

La gestion du sanglier en zone périurbaine passe par :

Une définition du niveau de présence dans les massifs en fonction de la «chassabilité» et de la capacité d'accueil mettant en relation les critères liés à la sécurité, aux collisions, aux dégâts, à la surface de la zone de chasse et à la qualité du milieu.

Une adaptation de la pression de chasse afin de limiter les populations

Un dialogue permanent entre les Fédérations, les services de l'Etat (DDAF, louveterie, ONF, ONCFS...) et les sociétés de chasse locales.

Une capacité d'intervention sécurisée, efficace et rapide où le sanglier n'a pas sa place.

Une formation et une information continues des responsables de chasses

Pour illustrer brièvement le niveau de «chassabilité», deux exemples sont présentés. Le premier concerne la forêt de Saint Germain dans les Yvelines, où la fréquentation et l'importance du trafic routier interdisent la chasse de façon classique. Le second s'appuie sur l'expérience de chasse dirigée au Bois de Notre Dame dans le Val de Marne. Faut-il préciser que ces deux massifs sont à moins de 20 km de Paris à vol d'oiseau.

La forêt domaniale de Saint-Germain (78), est gérée par l'ONF.

Avant 1999 il n'y avait pas ou peu de sangliers mais après la tempête, il était estimé en 2004 au minimum 360 sangliers. Cette densité n'est pas supportable et ne correspond pas aux attentes notamment en matière de sécurité publique. Ainsi le gestionnaire après avis de la fédération et des autorités administratives a décidé de retourner à la situation d'avant 1999.

Ainsi, il est organisé 8 battues en saison dirigées par les agents des domaines présidentiels de Rambouillet et de Marly le Roi en associant uniquement les personnels de l'ONF, de l'ONCFS et de la FICEVY constituant une sorte de «GIGN de la chasse».

13 tireurs sont postés sur des miradors mobiles.

25 chiens de petits pieds créancés + 15 rabatteurs armés

5 personnels de l'ONF sécurisation périphérie

Une équipe DDE (panneautage et ralentissement)

Une équipe de policiers et une autre de gendarmes ralentissent la circulation

DATES	ESTIMATIONS	PRELEVEMENTS
sept-04	360	191
sept-05	245	131
sept-06	182	128
sept-07	97	?

Aucune consigne qualitative de tir n'a été donnée, en conséquence la population diminue fortement et il est envisageable que l'objectif soit atteint dans deux saisons. Il est intéressant de remarquer que pour ce type d'opération, les utilisateurs de la forêt en ont eu une perception très positive. Etaient-ils excéder en tant que riverains, étaient-ils rassurer par le dispositif ?

Le coût d'une saison d'intervention a été estimé à 150 000 euros, ce qui indique les limites de ce type de dispositif.



Que retenir ?

Ce type d'intervention est lourd onéreux nécessite du personnel compétent et responsable, implique la coordination de plusieurs services. Les riverains et les élus locaux sont satisfaits des résultats obtenus. Mais est-ce encore de la chasse ?

La forêt domaniale de Notre Dame (94)

L'ONF organise 15 battues de sangliers en licence dirigée dans cette forêt suivant une organisation rigoureuse (briefing très orienté sur la sécurité les angles de tir et le comportement, placement individuel des chasseurs, information des usagers). A chaque saison Il est prélevé entre 150 et 200 sangliers.

40 chasseurs répartis sur 3 lignes et placés individuellement par / 3 chefs de lignes ONF chiens de petits pieds créancés accompagnant 20 rabatteurs non armés sauf le maître chien sur les allées du personnel ONF informe les autres usagers personnel ONF pour le ramassage rapide et le traitement du gibier pas de consigne de tir sauf bêtes de tête et suitées

Que retenir ?

Il est possible de chasser le sanglier à un jet de pierre de Paris en partageant la forêt avec les autres usagers de la nature mais ceci impose une organisation des plus rigoureuses et des prélèvements suffisants afin de ne pas occasionner de désagrément.

Par ailleurs la FIC Paris HSV et la FICEVY, dans les massifs privés en zone périurbaine, veillent au maintien d'un niveau de population en rapport avec l'environnement immédiat.

En cas de débordement il existe une procédure fonctionnelle :

- 1) avertissement par agent de la Fédération du détenteur du droit de chasse afin que celui-ci prenne conscience de la nécessité d'augmenter ou d'adapter les prélèvements.*
- 2) avertissement par courrier co-signé DDAF / FICEVY*
- 3) Mesure de régulation (tir de nuit, battue administrative, ...) par la louveterie*

Conclusion

En zone urbaine, on ne chasse pas.

En zone périurbaine, on peut chasser sous certaines conditions qui parfois impliquent des opérations de régulation fortes.

La présence de sangliers dans les forêts périurbaines est un enjeu fort pour :

- Le maintien d'une chasse de proximité / chasseur

- L'illustration de la multi fonctionnalité des espaces

- L'illustration de la diversité de la chasse

- Le caractère expérimental car les zones périurbaines augmentent